

aliénant à la cathédrale, el le fit restaurer el décorer avec magnificence. En face, et sur la rive gauche de la Saône, était un très-beau jardin (1) auquel on communiquait par un pont en bois qui partait de la vouête servant de passage pour aller à la place de Saint-Jean. L'archevêque el le Chapitre, auxquels ce jardin appartenait, en avaient la jouissance exclusive.

Le 9 octobre de cette année, le roi s'était rendu à Péronne où, sur sa demande, il devait avoir une entrevue avec Charles-le-Téméraire. Le cardinal de laBalue, le duc de Bourbon, Mgr de Lyon, Pierre de Beaujeu et plusieurs autres grands seigneurs l'avaient accompagné ; mais Louis ne tarda guère à s'apercevoir qu'il allait être victime de son aveugle confiance. Renfermé comme un prisonnier d'état dans le château de Péronne, il offrit, pour en *sortir*, d'y laisser en otage le duc de Bourbon, Mgr de Lyon, le Connétable et plusieurs officiers de sa suite. Cependant les deux souverains finirent par s'entendre, el un traité dont l'archevêque de Lyon fut le négociateur, ayant été signé le 14, le duc et le roi partirent ensemble pour aller coucher au château de Bapaumes où vinrent les rejoindre les princes et les grands seigneurs qu'ils avaient laissés à Péronne (2).

Les habitants de Liège, en l'absence de Louis de Bourbon, leur évêque, s'étaient révoltés ; ils avaient massacré plusieurs chanoines et chassé de la ville lous les officiers et les partisans du prince (3). Son cousin, le duc de Bourgogne ne vou-

(1) Ce jardin est désigné dans les vieux plans de Lyon sous le nom de *Château de Montalon*. Louis XIV y ayant logé, en 1658, il prit le nom de *Palais royal*.

(2) Jean de Troyes, tome II, p. 192 du *Coraines* de 1747; *Lettre de Louis XI* aux habitants de Lyon du 14 oct. 1468, p. 110 des *Documents* publiés par M. Godemard.

(3) Lors d'une précédente émeute, l'évêque de Liège s'était enfui à Namur après avoir été contraint de chanter une messe.